

ENTRE,

L'entrepreneur individuel Sébastien COLIN,

immatriculé au Répertoire des Entreprises et des Établissements de la région CENTRE,
sous le numéro SIRET 880 568 498 00013,
dûment habilité aux fins des présentes.

L'entrepreneur peut être joint par email : contact@devolta.fr

Ci-après « **le vendeur** » ou « **DEVOLTA** »

D'une part,

et la personne physique ou morale procédant à l'achat de produits ou services de DEVOLTA,

Ci-après, « **l'acheteur** » ou « **le client** »

D'autre part.

PRÉAMBULE

Le vendeur est éditeur de produits et de services dans le domaine de la réalisation de sites internet. Notamment la conception de sites web sur mesure et clés en main, mais également divers autres services qui sont présentés, en partie, sur son site internet : www.devolta.fr



ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente en ligne de produits et de services proposés par **DEVOLTA**.

ARTICLE 2 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les ventes de produits, ou services et sont parties intégrantes du contrat entre **l'acheteur** et **le vendeur**. **Le vendeur** se réserve la possibilité de modifier les présentes conditions, à tout moment, par la publication d'une nouvelle version sur son site internet. Les CGV applicables alors sont celles étant en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement en cas de paiements multiples) de la commande. Ces CGV sont téléchargeables sur le site de **DEVOLTA** à l'adresse suivante : www.devolta.fr/conditions-generales-de-vente

En cas de prestations périodiques (hébergement, nom de domaine, maintenance, etc.), la modification des Conditions Générales de Vente doit être notifiée sur la facture par **le vendeur**. Sauf indication contraire **du client**, le paiement vaut acceptation des nouvelles conditions générales de vente. **DEVOLTA** s'assure aussi que leur acceptation est claire et sans réserve au moment de l'achat.

Le client déclare, par sa signature du devis ou de la facture, avoir pris connaissance, lu et accepté l'ensemble des termes et conditions générales de Vente, et des conditions particulières de vente le cas échéant, liées à un produit et/ou à un service et il les accepte sans restriction ni réserve. **Le client** atteste alors qu'il a bénéficié des conseils et des informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

Le client déclare pouvoir contracter légalement, en vertu des lois françaises ou représentées, la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage de manière valable. Sauf preuve contraire, les informations enregistrées par **DEVOLTA** constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

ARTICLE 3 - DEVIS ET CAHIER DES CHARGES

Il est préférable que **le client** rédige et fournit à **DEVOLTA** un cahier des charges du projet qu'il souhaite faire réaliser, de la manière la plus détaillée possible. Le cahier des charges ne peut être modifié lorsqu'il est validé par les deux parties et sert de base **au vendeur** pour établir un devis cohérent. La rédaction du cahier des charges peut être prise en charge par **DEVOLTA**, elle pourra alors être facturée **au client** et dans ce cas, la prestation sera notée sur le devis.

Le devis est proposé gratuitement par **le vendeur**, il est établi à partir du cahier des charges **du client** ou bien à partir des échanges entre les deux parties, et ce, sans engagement pour **le client**, sauf cas particulier mentionné par écrit dans un mail **au client** (par exemple quand le devis entraîne un travail de recherche). En l'absence de mentions spécifiques à ce sujet, le devis et les informations qu'il contient sont valables trente (30) jours à partir de sa date d'émission. Les prestations sont clairement énoncées sur le devis et celles non énoncées ne sont pas comprises et pourront faire l'objet d'un devis gratuit complémentaire.



Lorsque le délai est dépassé, **le vendeur** est autorisé à générer un nouveau devis avec des informations différentes. Un devis ne peut être modifié sans l'accord de chacune des parties. Une modification au devis initial fera l'objet d'un nouveau devis et/ou d'une nouvelle facturation. Si la modification de devis est demandée par **le client** et approuvée par **le vendeur**, les délais de livraison pourront être éventuellement modifiés.

La signature du devis par **le client** vaut prise de connaissance préalable et acceptation desdites conditions générales. Le devis peut s'accompagner d'un acompte indiqué en pourcentage du prix global des prestations à fournir. **Le contrat est considéré comme conclu à réception du devis signé par le client avec la mention « Bon pour accord » et du paiement de l'acompte éventuellement prévu. La signature du client engage les deux parties et implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions.** Le début des travaux ne sera enclenché qu'après l'application des conditions citées.

Le vendeur se réserve le droit de refuser une commande dans le cas où il existerait un litige concernant le règlement d'une commande antérieure.

ARTICLE 4 - PRIX, FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix des produits et services présents dans les devis proposés par **le vendeur** sont indiqués en euros hors taxes. En vertu de l'article 293 B du CGI, ces prix ne sont PAS soumis à la TVA en vigueur. **DEVOLTA** percevra les rémunérations dont les montants et les modalités de règlement sont fixés aux conditions particulières ou à la commande (signature du devis, contrat ou bon de commande). Sauf indication contraire **du vendeur**, le paiement s'effectue comptant pour les acomptes et sous un délai de trente (30) jours, à la réception de la facture.

DEVOLTA se réserve la possibilité de modifier ses prix à chaque date anniversaire du contrat. Sauf modifications annuelles de tarifs avec l'application éventuelle d'un taux lié à l'inflation ou à la déflation, **le client** est informé au moins un (1) mois avant la date d'application de toute modification. Les nouveaux tarifs sont réputés avoir été définitivement et irrévocablement acceptés par **le client**, à défaut de contestation par celui-ci et dans le respect du délai indiqué ci-dessus.

Suite à la validation du bon de commande ou devis par **le client**, le règlement de l'acompte initial indiqué en pourcentage du montant global de la prestation, se fait par virement bancaire (RIB fourni et/ou coordonnées bancaires disponibles dans le devis), par chèque à l'ordre de Sébastien COLIN, ou en espèces (remise en main propre) et pourra être accompagné sur demande d'une facture d'acompte correspondante.

Sauf contre-indication, la date d'échéance du paiement d'acompte est fixée à 15 jours après réception par **le vendeur** du document signé (reçu par mail ou en main propre). Si **le client** ne respecte pas le délai convenu de réception du paiement, **le vendeur** se réserve le droit de suspendre immédiatement la prestation sans mise en demeure. Le recouvrement de factures impayées, à savoir les frais de poursuites et d'honoraires, sont à la charge **du client**.

Lors de l'indication d'un paiement d'une prestation périodique non-mensualisable, le paiement (frais d'hébergement, web-gérance, frais de licence, etc.) doit être transmis annuellement dans un délai de trente (30) jours maximum à la réception de facture, sous peine d'application des mesures liées au retard de paiement.



Dans les cas où le règlement n'est pas effectué le jour suivant la date limite de règlement de la facture, en application des lois en vigueur, des pénalités de retard sont exigibles. Sans préavis d'aucune sorte, une majoration de 20% (taux annuel) du montant des sommes restant dues est appliquée. L'indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros s'ajoute à la majoration. En cas de retard ou d'incident de paiement, **DEVOLTA** se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations, de restreindre ou mettre hors-ligne les produits ou services. Une prestation suspendue n'exonère pas **le client** du paiement de la totalité des sommes dues et des majorations appliquées.

Certains services tels que la maintenance, l'hébergement, la gestion des domaines, la gestion des services emails sont gérés de manière automatique. **L'acheteur** est averti et le non-paiement des sommes dues entraînera la suspension de ces services le lendemain de la date de limite de paiement de la facture. Suite à l'arrêt des services fournis pour non-paiement des sommes dues, **le vendeur** ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles pertes occasionnées.

Un acompte supplémentaire de 50% sur la somme restante pourra être demandé, lorsque la livraison de la prestation est retardée à l'initiative **du client** et si le temps de réalisation excède les soixante (60) jours.

ARTICLE 5 - FRAIS ANNEXES

Les frais annexes sont les éléments divers nécessaires à la réalisation de la prestation. Ils ne sont pas compris dans le devis, car non évaluables à son élaboration. Il peut s'agir des licences photographiques issues de banques d'images, de polices typographiques, de licences, d'un travail de retouche, de transformation ou modification d'un élément fourni, etc. D'autre part, les déplacements nécessaires à la bonne réalisation du contrat pourront être facturés **au client** dès lors qu'ils dépassent 30 km de l'adresse du siège social.

Frais de résiliation : sauf indication contraire de **DEVOLTA**, les contrats périodiques peuvent être dénoncés à tout moment, avant les sept (7) derniers jours d'échéance, sans frais de résiliation et sous réserve d'avoir acquitté les factures déjà reçues, pour une prestation déjà réalisée ou ayant démarrée. **Le client** ne pourra pas obtenir de remboursement par **le vendeur** des sommes déjà versées. **Le vendeur** se réserve le droit de facturer la somme au prorata des travaux effectués en cas d'annulation par **le client** d'une prestation débutée et/ou en cours de réalisation. Le montant est calculé sur la base du nombre d'heures réalisées et sur le taux horaire de cinquante (50) euros hors-taxe.

ARTICLE 6 - FORCE MAJEURE

L'exécution des obligations **du vendeur** au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution. **Le vendeur** avisera **le client** de la survenance d'un tel évènement dès que possible.

Si l'annulation d'une commande ou la rupture d'un contrat sont établies par **le vendeur** et qu'il ne s'agit pas d'un cas de force majeure (coupure du réseau internet, piratage du système **du vendeur**, invalidité, maladie grave, etc.) et que les raisons de l'annulation ne sont pas du fait **du client** (défaut de paiement, comportement illicite, etc.), **le vendeur** s'engage à rembourser **au client** l'intégralité des sommes perçues dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la déclaration d'annulation.



ARTICLE 7 - DÉLAI DE RÉTRACTATION

Le délai de rétractation est applicable pour les Clients n'ayant pas de numéro de SIREN / SIRET et faisant appel **au vendeur** à titre personnel en tant que personnes physiques dits « particuliers ». Conformément à l'article L. 121-20 du Code de la consommation. « Le consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour. » Le délai mentionné à l'alinéa précédent court à compter de la réception pour les biens ou de l'acceptation de l'offre pour les prestations de services.

Le droit de rétractation peut être exercé en contactant **DEVOLTA** par mail ou téléphone. Le délai de rétractation n'est pas de rigueur entre professionnels.

ARTICLE 8 - MODALITÉS DE LIVRAISON

Lors de l'écriture du cahier des charges, un planning est réalisé en commun accord entre les deux parties. Sur simple demande à **DEVOLTA**, une estimation du délai de réalisation de la prestation peut être demandé afin de déterminer une date précise de livraison du projet entre les deux parties. Toute modification postérieure à la signature du devis peut avoir pour conséquences l'augmentation du prix et du délai de livraison initialement prévu. Dans ce cas, il y a une réévaluation des délais de livraison.

Le vendeur s'engage à respecter au mieux les délais annoncés et à informer régulièrement **le client** de l'avancée des travaux. Le délai de livraison dépendra **du client** lorsqu'il devra fournir les éléments nécessaires à la réalisation des travaux (logotype existant, documents, codes d'accès, etc.). En cas de retard occasionné par **le client** par la suite de transmission insuffisante ou tardive d'éléments, **le vendeur** décline toute responsabilité et se réserve le droit de suspendre ou reporter toute commande dans l'attente des éléments. La suspension est dans ce cas non préjudiciable, sans contrepartie financière et sans que cela ne constitue un motif de résiliation de la commande.

Si **le client** met un temps anormalement long à fournir les éléments nécessaires à la bonne exécution du contrat, **le vendeur** se réserve le droit d'éditer une facture intermédiaire pour les travaux déjà réalisés. Un retard de livraison n'est pas une cause valable d'annulation de commande par **le client** et ne donne lieu à un remboursement d'aucune sorte par **le vendeur**.

ARTICLE 9 - ENGAGEMENTS DU CLIENT

Le client s'engage à fournir tous les contenus textes, images, codes d'accès, documents, etc. nécessaires à la réalisation de la prestation et s'engage à collaborer avec **le vendeur** en mettant à sa disposition tout document ou information qui pourrait être demandé par **le vendeur**. Tous les contenus sont à fournir par **le client** avant le commencement des travaux et dans leur intégralité, sauf indication contraire mentionnée explicitement dans le contrat transmis par **DEVOLTA** et validé par **le client**.



Le client s'engage à collaborer activement avec **le vendeur** en lui fournissant dans les meilleurs délais les informations et documents nécessaires à la bonne exécution du contrat. **Le vendeur** ne pourra être tenu pour responsable en cas de retard dû au non-respect de cet engagement par **le client**. Le délai de fourniture ne peut pas excéder deux (2) mois après la date d'acceptation du devis par **le client**. La facture finale sera majorée d'un supplément de 5% de son montant total par tranches de trois (3) mois écoulés si le délai est dépassé. Pour exemple, lorsque **le client** donne les éléments six (6) mois après la date de signature du devis, la facture finale est majorée de dix (10) pourcent. **Le client** s'engage à répondre dans un délai suffisamment court aux demandes d'informations complémentaires, sans quoi, les délais de livraison ne sauraient être imputables **au vendeur**.

Le client s'assure d'avoir toutes les autorisations relatives aux droits d'auteur ou droits voisins qui découlent de l'intégralité des contenus transmis **au vendeur** pour modification et intégration à effectuer avec leur utilisation. (textes, documents à télécharger, images, photos, vidéos, pictogramme, maquette, etc.). **Le client** s'engage à fournir à **DEVOLTA** des données légales et des informations loyales. Il est averti de l'interdiction de dupliquer les contenus sur des sites concurrents et/ou existants ne lui appartenant pas. Les contenus doivent être de qualité et conformes à la législation en vigueur. **Le client** s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives aux libertés. **Le vendeur** ne pourra pas être tenu responsable du non-respect de ces éléments par **le client**.

Le client est responsable de son site internet dès sa mise en ligne et il est l'unique responsable des informations diffusées après sa mise en ligne. **Le client** doit rédiger lui-même les mentions légales et la politique de confidentialité RGPD sur son site Internet. La rédaction de conditions d'utilisation, de conditions générales de ventes et tout autre document à caractère contractuel pour son entreprise, ne rentre dans aucun cadre de contrat. La responsabilité **du vendeur** ne pourra être engagée pour erreur ou défaut de mise en ligne de contenu à caractère contractuel par **le client**. **Le client** engage sa responsabilité seule et doit effectuer toutes les déclarations auprès de la CNIL lorsque cela s'avère nécessaire.

Le client s'engage à informer **DEVOLTA** de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse électronique ou autre, modification de son équipement, etc.) et au plus tard dans les huit (8) jours de la modification. **Le client** s'engage à garder une adresse mail valide sur laquelle il relève régulièrement ses courriels. Toutes les communications importantes passeront par l'intermédiaire de cette adresse mail.

ARTICLE 10 - ENGAGEMENTS DU VENDEUR

Le vendeur s'engage à garder confidentiel tous documents, informations (codes d'accès, etc.) transmis par **le client** dans le cadre des contrats établis et à répondre dans un délai suffisamment court aux demandes **du client**, dans le créneau de travail alloué.

En cas de problème identifié au niveau d'une prestation, **le vendeur** s'engage à travailler avec réactivité et avec **le client**, à sa résolution. **DEVOLTA** rend le meilleur service possible **au client**, mais ne peut pas être tenu responsable lorsque des problèmes techniques sont liés au non-respect des engagements de ses fournisseurs.



Lorsque **le vendeur** procède à l'enregistrement de nom(s) de domaine **du client**, sous réserves des disponibilités, **le client** le décharge de toute responsabilité au regard du droit des marques. **Le vendeur** ne prenant pas en charge les recherches d'antériorité.

Le vendeur s'engage à assurer la maintenance de site internet aux conditions prévues. **DEVOLTA** se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accès à certains services pour causes de maintenance sans droit à indemnités, mais il s'engage à minimiser ce type d'interruption et tente de les planifier avec **le client**. **Le vendeur** n'est en aucun cas responsable de la perte de revenus due à une interruption ou une défaillance de service. **DEVOLTA** ne peut être tenu responsable de la perte de données sur les serveurs d'hébergement qu'elle met à disposition de ses Clients. Cependant, **DEVOLTA** s'engage à tout faire pour sécuriser les données de ses clients et effectuer des sauvegardes régulières. Les parties conviennent que **DEVOLTA** est soumis à une obligation de moyens et non de résultats.

DEVOLTA ne peut être tenu responsable en cas d'intrusions malveillantes sur le site internet et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques **du client** et des dommages que pourraient éventuellement subir les équipements **du client**. De la même manière, **DEVOLTA** ne peut être tenu responsable de la perte de données sur les serveurs d'hébergement, mais il s'engage à sécuriser les données dans la limite de son champ d'action.

Le vendeur informe **le client** que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques tiers (opérateurs des réseaux de transports, fournisseurs d'accès, etc.) et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance ou ralentissement. La responsabilité de **DEVOLTA** ne saurait être engagée si la plateforme d'hébergement est indisponible pour des raisons de force majeure telles que défaillance de longue durée du réseau public de distribution d'électricité, tempêtes, tremblements de terre, grèves, émeutes, guerres, défaillance du réseau public des télécommunications, pertes de connectivité Internet dues aux opérateurs publics et privés dont dépend **le vendeur**.

En aucun cas, **DEVOLTA** ne pourra être tenu de réparer les préjudices indirects, tels que le préjudice commercial, perte de commandes, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, absence ou faible réponse à une campagne publicitaire, perte de données, manque à gagner, atteinte à l'image de marque, perte de bénéfices ou de Clients. Toute action dirigée contre **le client** par un tiers est entendue comme un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation à la charge de **DEVOLTA**.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITÉS DES PARTIES

Le client est responsable de son site internet dès sa mise en ligne et il est l'unique responsable des informations diffusées après sa mise en ligne. La responsabilité **du vendeur** sera donc totalement dégagée à partir de la livraison du site internet.

Le client déclare accepter les caractéristiques et les limites d'Internet et reconnaît en particulier les points suivants : les données circulant sur Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels. **Le vendeur** ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de problèmes liés à l'hébergement, au référencement, à la fiabilité de la transmission de données, aux temps d'accès, à la rapidité de chargement du site internet. Les parties conviennent expressément que **DEVOLTA** est soumis à une obligation de moyens et non de résultats.



Le client est le seul responsable des propos et des contenus de son site Internet, de l'ensemble des informations communiquées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous les fichiers. Par conséquent, **le vendeur** ne serait être tenu pour responsable du contenu à quelque titre que ce soit.

Avant de transmettre un élément graphique ou textuel **au vendeur** pour la bonne réalisation du contrat : **le client** doit s'assurer qu'il dispose de tous les droits de reproduction et d'utilisation de cet élément. Seule la responsabilité **du client** est engagée à ce titre. **Le client** est civilement et pénallement responsable de la moralité, du respect des lois et règlements notamment en matière de libertés, de protection des mineurs et du respect de la personne humaine ainsi que de ses données personnelles. **Le client** est également responsable des droits des tiers notamment en matière de propriété intellectuelle ainsi que de l'ensemble des données communiquées, il s'engage à respecter les principes universels d'usage sur Internet.

Le client s'engage à ne pas proposer de contenus non conformes à la législation française et à ne pas utiliser de lien hypertexte pointant vers des sites ou des pages allant à l'encontre des lois françaises ou internationales ou pouvant nuire à l'image de **DEVOLTA**.

Le client ne doit pas, de quelque manière que ce soit, porter atteinte à la loi, à l'ordre public, aux bonnes mœurs et/ou aux droits des tiers (droit des marques, droit d'auteur, protection des mineurs, protection des bases de données, etc.). **Le client** s'engage notamment à ne pas proposer de contenus à caractère pornographique, ni proposer ou laisser proposer des prestations commerciales qui ont un caractère pornographique et/ou érotique ou manifestement illicite ou attentatoire à l'ordre public (violence, incitation à la haine raciale, fourniture de produits ou services strictement prohibés sur le territoire, etc). **Le vendeur** décline toute responsabilité légale et morale si **le client** a trompé **le vendeur** quant au futur contenu du site contraire aux bonnes mœurs ou à contenu illégal, que ce soit en cours de prestation ou après. Si un Client commande un tel service à l'insu **du vendeur**, **le vendeur** se réserve le droit de divulguer toute information à la police et à la Justice. **Le client** sera tenu au versement immédiat d'une pénalité contractuelle par violation constatée, ce versement n'étant pas exclusif d'une demande judiciaire de dommages et intérêts. Il est précisé que **le client** devra payer autant de fois la pénalité que le nombre de violations éventuellement constatées. **Le client** sera tenu d'enlever sans délai toute référence **au vendeur** sur son site Internet.

En aucun cas, **DEVOLTA** ne pourra être tenu de réparer les préjudices indirects, tels que le préjudice commercial : perte de commandes, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, absence ou faible réponse à une campagne publicitaire, perte de données, manque à gagner, atteinte à l'image de marque, perte de bénéfices ou de clients. Toute action dirigée contre **le client** par un tiers est entendue comme un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation à la charge de **DEVOLTA**.

Le vendeur ne saurait-être tenu pour responsable d'éventuelles pertes d'exploitation résultant d'une indisponibilité temporaire ou permanente, partielle ou totale d'une boutique de commerce électronique.

La responsabilité **du vendeur** ne saurait en aucun cas être engagée en cas de non-respect par **le client** des autorisations légales et réglementaires, notamment en ce qui concerne le traitement des données.



Le client est responsable de son site internet dès la mise en ligne et il est l'unique responsable des informations diffusées après sa mise en ligne. **Le client** doit rédiger lui-même les mentions légales et la politique de confidentialité RGPD sur son site internet. La rédaction de conditions d'utilisation, de conditions générales de ventes et tout autre document à caractère contractuel pour son entreprise, ne rentre dans aucun cadre de contrat. La responsabilité **du vendeur** ne pourra être engagée pour erreur ou défaut de mise en ligne de contenu à caractère contractuel par **le client**.

DEVOLTA ne peut être tenu responsable en cas d'intrusions malveillantes sur le site internet et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques **du client**, et/ou des dommages que pourraient subir les équipements **du client**.

Lorsque **le vendeur** utilise des logiciels ou technologies développés par des tiers tels que des plugins, modules, templates, CMS, frameworks, etc : **le vendeur** ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des anomalies, bugs ou dysfonctionnement de ces outils qui demeurent sous la responsabilité de leurs auteurs, pas plus que des services tels que les réseaux sociaux, etc.

Les mises à jour des éléments du site et des réseaux sociaux sont sous la responsabilité **du client**, sauf si celui-ci a souscrit un contrat de maintenance annuelle.

ARTICLE 12 - PRODUITS, SERVICES ET PRESTATIONS

RÉALISATION / MODIFICATION D'UN SITE INTERNET

Dans les contrats de conception, refonte et développement d'un site internet, **DEVOLTA** prend en compte : la phase d'étude du projet, la charte graphique, la configuration des différents moyens de navigation, de l'arborescence, le respect des normes sur Internet, le développement sous différents langages de programmation, l'adaptation responsive, la mise en place et les configurations éventuelles d'un CMS ou d'un framework, d'un thème et des extensions nécessaires aux fonctionnalités attendues.

Le vendeur procède à l'intégration des textes, images, documents et vidéos fournis par **le client**. **Le client** sait qu'il dispose des droits nécessaires pour leur publication, s'il les fournit **au vendeur**. **Le vendeur** se dégage de toute responsabilité concernant le respect des droits d'auteurs et autres problèmes légaux concernant les éléments fournis par **le client**. D'autre part, **le vendeur** pourra faire usage d'illustrations, d'images, de scripts et autres codes ou toute autre technologie libre de droit (ou utilisée avec l'accord **du client** qui exercera sa prise en charge), de l'achat de licence conformément aux termes prescrits par l'auteur de ces éléments. **Le vendeur** décline toute responsabilité concernant ces documents, mais sera fort de conseils pour l'achat dudit élément.

Le client est tenu de relire précisément et dans les moindres détails ses textes avant de les transmettre **au vendeur**. Idéalement, les contenus transmis ne doivent l'être qu'une seule fois, car si les retouches demandées par **le client** sur les éléments s'avéraient importantes, **le vendeur** se réserve le droit de facturer, après en avoir averti **le client** par mail, un supplément au prorata du temps supplémentaire passé à effectuer les opérations et qui pourra faire l'objet d'une majoration au tarif horaire en vigueur.



Dans le cadre de l'utilisation d'un CMS, **le vendeur** déclina toute responsabilité en cas d'utilisation d'un thème (payant ou gratuit) qui ne serait plus mis à jour par la suite et qui serait donc devenu incompatible avec la dernière version dudit CMS. **Le vendeur** ne pourra plus effectuer la maintenance du site. Cependant, **le vendeur** pourra proposer **au client** un nouveau devis pour la réparation du thème actuel ou l'installation d'un nouveau thème. Dans ce cas précis, **le vendeur** prend à sa charge les frais inhérents au thème et aux modules sous licence payante.

Le renouvellement annuel ou mensuel de licence(s) est inscrit dans le contrat de maintenance **du client**, sauf contre-indication sur le devis. En l'absence d'un contrat de maintenance (ou dans le cas où celui-ci ne ferait pas mention du renouvellement des licences), **le client** sera seul responsable du renouvellement, à ses frais, des licences.

Le vendeur ne peut être tenu pour responsable d'éventuelles pertes d'exploitation résultant d'une indisponibilité permanente ou temporaire, totale ou partielle d'une boutique e-commerce.

Pour effectuer une mise en ligne d'un site internet, **DEVOLTA** doit préparer le serveur d'hébergement, configurer les zones DNS du domaine et transférer l'ensemble du code du site terminé en production et validé par **le client**, vers l'hébergement. **Le vendeur** ne sera pas tenu responsable en cas de retard de mise en ligne ou de problèmes liés à la propagation des DNS, lorsque les serveurs d'hébergement ne sont pas gérés et paramétrés par **le vendeur**.

PRESTATIONS GRAPHIQUES

Le client reste entièrement propriétaire de tous les éléments fournis, et ce, suite à leurs transformations également. **Le vendeur** n'a en aucun cas le droit de céder, de vendre ou de reproduire les contenus fournis.

Le délai pour la livraison de la prestation sera indiqué **au client** sur simple demande à **DEVOLTA**. À la fin de la prestation, **le vendeur** met à la disposition **du client** les fichiers créés au format PDF (les autres formats sont disponibles sur demande), dans la limite du respect des droits de cession mentionnés à l'article 13 « Droits de propriété intellectuelle et d'exploitation » des présentes.

Avant toute utilisation, **le client** doit vérifier le(s) fichier(s) fourni(s) par **le vendeur**, car ce dernier ne pourra aucunement être tenu responsable en cas d'erreur de production, sur la base de l'utilisation du fichier fourni.

Lorsque la prestation est particulièrement complexe à réaliser, **le vendeur** se réserve le droit de demander un supplément **au client**. Cependant, la réalisation ne sera prise en compte qu'avec l'accord **du client**.

Lors du paiement du solde du contrat, **le client** devient le propriétaire de tous les droits des créations graphiques réalisées et fournies par **le vendeur**, dans la limite du respect des droits de cession stipulés article 13 « Droits de propriété intellectuelle et d'exploitation » de ces présentes conditions.

Toute annulation de commande doit obligatoirement être formulée par écrit et est soumise à autorisation **du vendeur**. Une annulation par **le client**, pour une commande déjà entrée en processus de réalisation et avec un acompte versé à la commande ne donnera lieu à aucun remboursement, d'aucune sorte.



GESTION DU SITE PAR LE CLIENT

Les modifications apportées sur le site internet par **le client** ou par toute autre personne ne travaillant pas pour **DEVOLTA** désengage totalement la responsabilité **du vendeur**. De la même manière, la perte de données suite à une négligence ou une mauvaise manipulation par **le client**, n'est pas préjudiciable pour **le vendeur**. Pour le bon rétablissement du site internet, **le vendeur** facturera **au client** les heures de maintenance nécessaires.

À la mise en ligne, la formation standard **du client** à l'administration de son site peut être envisagée. Cette formation permet d'apprendre à rajouter des articles, des pages, d'effectuer des modifications de contenus. Elle n'apporte aucunement la connaissance complète à la création et à la gestion d'un site internet ni aux langages de programmation. Dans certains cas, une formation plus poussée peut faire l'objet d'un devis supplémentaire sur simple demande à **DEVOLTA**.

Si le site fonctionne par le biais d'un CMS, sa mise à jour ainsi que celle de ses modules sont sous la responsabilité **du client**, sauf si celui-ci a souscrit un contrat de maintenance prenant en charge ces éléments. Si **le client** réalise lui-même les mises à jour, **le vendeur** décline toute responsabilité.

En cas de dysfonctionnement résultant d'une mauvaise mise à jour, **le vendeur** facturera directement **au client** les heures de maintenance nécessaires au bon rétablissement du site. Aussi, la manipulation du code source par quelqu'un d'autre que **DEVOLTA**, dégage **le vendeur** de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du site.

CONTRAT DE MAINTENANCE

Le client affirme avoir reçu toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires à l'engagement annuel de maintenance de son site et/ou de l'animation de ses comptes sur les réseaux sociaux, en connaissance de cause.

Les détails de la maintenance en termes de mises à jour et d'animation sont précisés dans le contrat et applicables mensuellement pour une durée d'un (1) an. Les interventions et mises à jour non stipulées directement dans le contrat feront l'objet d'un devis complémentaire.

Le contrat de maintenance n'est pas reconductible automatiquement à échéance. À l'échéance, **le vendeur** se réserve le droit de proposer un nouveau devis avec de nouvelles tarifications ou de ne pas reconduire le contrat. **Le client** n'est pas tenu de reconduire un contrat de maintenance avec **le vendeur**.

Pour procéder à une reconduction du contrat, selon la date anniversaire du renouvellement **le vendeur** informera par email **le client** soixante (60) jours avant pour le 1er rappel ; Trente (30) jours avant avec un second rappel accompagné d'une proposition de reconduction et du chiffrage associé ; Le jour J : renouvellement ou fermeture du contrat de maintenance en cas de non-réception du paiement. ; Pour une non-reconduction, l'arrêt de la maintenance prendra effet huit (8) jours après.

Si un contrat de maintenance n'est pas pris ou reconduit par **le client**, la responsabilité **du vendeur** envers le site internet **du client** est totalement dégagée. Lorsque le site internet est mis en ligne et dans le cas où aucun contrat de maintenance n'est souscrit, il est recommandé **au client** de modifier les mots de passe qui donnent accès à son site. **Le vendeur** décline toute responsabilité en cas de dommages subis si **le client** n'a pas changé ses codes d'accès.



NOM DE DOMAINE ET HÉBERGEMENT WEB

La création ou la refonte d'un site internet n'inclut pas nécessairement l'achat de nom de domaine et d'hébergement. La plupart du temps, ces éléments sont proposés dans le devis initial et sont soumis à un règlement annuel. **Le client** est seul responsable du nom donné au domaine.

Le vendeur peut enregistrer, au nom **du client**, tout nom ou domaine dans les conditions définies entre les parties. **Le client** est entièrement propriétaire et responsable du nom de domaine qui lui est réservé. **Le vendeur** n'agit qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès des organismes de nommage (registraires), les conditions générales de vente de ces organismes s'appliquent donc.

Un contrat d'hébergement permet de publier et d'exploiter un ou plusieurs sites Internet. Le contrat d'hébergement correspond à la location annuelle d'un espace disque, des ressources techniques et moyens mis à disposition sur le serveur. La responsabilité de la gestion du serveur relève de la société d'hébergement. Lorsque les serveurs d'hébergement ne sont pas gérés et paramétrés par **le vendeur**, **le client** est l'unique responsable de la maintenance, des performances, de la stabilité, du fonctionnement et de la sécurité de celui-ci.

Le vendeur ne peut aucunement être tenu responsable des soucis, dysfonctionnements, pertes de données et piratages liés à l'hébergement.

RÉFÉRENCEMENT

DEVOLTA utilise les techniques de référencement actuelles et appliquera à la signature du bon de commande, l'ensemble de ses compétences à la tâche pour obtenir le meilleur résultat possible, mais ne garantit aucun résultat quant au référencement du site ou des sites **du client** dans les moteurs de recherche. **DEVOLTA** est donc tenu à une simple obligation de moyens. **Le vendeur** ne peut être tenu responsable des réactions des différents moteurs de recherche, tel que Google, Bing, etc.

Les offres de référencement proposées par **le vendeur** consistent à mettre en place dans le code source du site internet, un certain nombre d'éléments et de mots clés permettant aux moteurs de recherche d'indexer le site de façon optimale. **Le vendeur** ne saurait garantir un positionnement précis dans un moteur de recherche, car l'obtention de résultats dépend de nombreux facteurs et varie selon les cas.

PHOTOGRAPHIES ET DROITS À L'IMAGE

Le client, qui doit être majeur, dispose de son droit à l'image en tout temps et en tout lieu. À compter de la signature du devis, **le client** autorise **le vendeur** à utiliser librement les photographies qu'il lui fournit, et ce, sur tous supports, afin d'assurer la promotion de son activité professionnelle, sous réserve du respect des droits des personnes et des biens photographiés.

Le vendeur s'interdit d'exploiter toute photographie susceptible de porter atteinte à la vie privée, à l'image ou à la réputation **du client**. **Le client** peut s'opposer ou limiter cette diffusion en le précisant sur le contrat de réservation, avant la signature du devis.



Le vendeur n'est pas soumis à une obligation de résultat. Il met tous les moyens en œuvre pour fournir des images de qualité, tel que mentionné dans le devis. Le contenu de ces visuels est laissé à l'appréciation artistique de son auteur. Par conséquent, **le client** atteste que les photographies ne sont pas soumises à un rejet en fonction des goûts de ce dernier.

À compter de la livraison **au client**, les photographies sont conservées et archivées sous l'entièr responsabilité de celui-ci. Il est recommandé d'effectuer des sauvegardes sur des supports variés. **Le vendeur** se détache de toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des fichiers numériques remis au client. Les fichiers restent cependant disponibles pendant trois (3) mois auprès **du vendeur**.

ARTICLE 13 - DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET D'EXPLOITATION

Au cours du processus de réalisation d'une prestation, tout objet de droits de propriété intellectuelle sont la propriété exclusive de **DEVOLTA** et le restent. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est possible, ni même au travers des présentes conditions générales de vente. Toute reproduction totale ou même partielle, toute utilisation ou modification, pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

RÉALISATION / MODIFICATION D'UN SITE INTERNET

Dans le cadre de la création d'un site internet, s'il s'agit d'un CMS, alors les droits de la licence sous laquelle celui-ci est produit s'appliquent. Par exemple, si le CMS en question est libre de droit, **le client**, au même titre que **le vendeur**, est considéré comme propriétaire du code source du site.

Dans les autres cas (notamment s'il s'agit d'un projet réalisé sur mesure) et sauf contre-indications dans le devis, **le vendeur** est et reste le propriétaire exclusif de la totalité du code source du projet. Si la nature du projet le permet et si **le client** le souhaite, il peut demander une copie de son site dans un format statique (absence de code source, mais rendu compilé) qui lui sera fournie dans une archive ZIP pour laquelle il acquiert alors les droits de propriété. En outre, les droits du code source d'un projet peuvent être cédés **au client** sur demande, avec contrepartie financière éventuelle et par une cession de droit d'auteur rédigée et signée par les deux parties.

RÉALISATIONS GRAPHIQUES

Dans le cadre d'une création artistique, au moment de la livraison, les documents fournis **au client** par **DEVOLTA** deviennent la propriété des deux parties. Dans l'hypothèse où les documents sources seraient fournis avec le projet et sauf contre-indication, ils restent la propriété exclusive de **DEVOLTA** et aucun droit d'auteur ne peut être réclamé par **le client** les concernant. Aucun de ces documents source ne peut être exploitée hors du cadre de la cession de droits vendue par **DEVOLTA**.

Le vendeur se dégage de toute responsabilité concernant le respect des droits d'auteurs et autres problèmes légaux concernant les éléments fournis par **le client**.



ARTICLE 14 - DROIT DE PUBLICITÉ

Le client autorise **le vendeur** à citer son nom et sa dénomination sociale, en tant que références à des fins promotionnelles de **DEVOLTA**. **Le client** est informé par la présente qu'un lien vers son site sera éventuellement réalisé depuis le site de **DEVOLTA** et inversement.

Le vendeur se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution et si le support le permet, un lien hypertexte vers le site l'agence et/ou ses coordonnées. La facture du produit ou de la prestation pourra faire l'objet d'une augmentation de son montant initial dans le cadre d'une marque blanche, désirée et demandée dans un mail par **le client**.

ARTICLE 15 - GARANTIES

La garantie ne porte que sur les produits et services décrits dans le contrat/devis signé et accepté par **le client**.

Le client a quatorze (14) jours à compter de la mise en ligne officielle de son site internet, et/ou de la livraison d'une prestation annexe, pour disposer de la présente garantie en cas de dysfonctionnement majeur constaté que **le vendeur** ne serait à même de corriger dans un délai raisonnable. Dans ce cas, **le vendeur** s'engage à reverser **au client** l'intégralité des sommes perçues dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la déclaration d'annulation ou de rupture.

Si les raisons de l'annulation engagent **le client**, la garantie exclut les cas de force majeure (défaut de paiement, comportement illicite, etc.). L'obligation de garantie **du vendeur** est exclue dans les cas constatés de dysfonctionnements dus **au client** ou d'un tiers autre que **le vendeur**.

ARTICLE 16 - SOUS-TRAITANCE ET INCAPACITÉ DE TRAVAIL

DEVOLTA s'autorise à faire intervenir tout sous-traitant de son choix, pour des raisons de reconnaissance, de technicité, de disponibilité ou de lieu d'intervention. **Le vendeur** doit avertir **le client** avant le deuxième (2ème) jour ouvrable de son incapacité de travail. **Le vendeur** se réserve le droit de rompre les contrats en cours, et/ou modifier le planning et aucun versement d'indemnités ne peut être exigé par **le client**. La poursuite du contrat ou des prestations pourra être éventuellement confiée à une société partenaire pendant l'indisponibilité de **DEVOLTA**.

ARTICLE 17 - RGPD ET CONFIDENTIALITÉ

Le vendeur garantie la protection des données **du client** et la transparence du traitement de ces données en accord avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en appliquant une politique de confidentialité : www.devolta.fr/mentions-legales



En sa qualité de sous-traitant, **DEVOLTA** s'engage à prendre toutes mesures appropriées pour assurer la protection, la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données qui seraient transmises par **le client**, ce dans le respect des dispositions légales prévues aux articles 34 et 35 de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et l'article 32 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016. À cet effet, **DEVOLTA** traite les données **du client** pour le compte exclusif de ce dernier, dans le cadre défini par lui et conformément à ses instructions.

Conformément au règlement européen en matière de protection des données personnelles, **le client** dispose des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles le concernant. En adhérant à ces conditions générales de vente, **le client** consent à ce que **DEVOLTA** collecte et utilise ces données pour l'exécution du contrat.

Le vendeur décline toute responsabilité en cas d'intrusions malveillantes de tiers sur le site internet et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques **du client**; de vol et détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour **le client**; de contamination par virus des données et/ou logiciels **du client**; de dommages que pourraient subir les équipements **du client**, **le vendeur** n'ayant aucune intervention à faire sur ceux-ci.

Chacune des parties s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs à considérer comme confidentiels, pendant la durée du contrat et après son expiration, les documents, systèmes, savoir-faire en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et à ne pas les utiliser en dehors des besoins de la mission. Ne sont pas concernées par cette obligation de confidentialité les informations tombées dans le domaine public ou dont la révélation a été autorisée par écrit par la partie concernée.

Si l'une ou l'autre des parties manquait aux obligations rédigées aux présentes ou aux conditions particulières ou à la commande, le contrat pourrait être résilié de plein droit, sans formalité judiciaire / extrajudiciaire. Il faudrait remédier à ce manquement dans les trente (30) jours suivant la réception d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ou acte extrajudiciaire, et ce, sans indemnité et sans préjudice des sommes restant dues et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 18 - LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de difficultés entre les parties à l'interprétation, l'exécution ou de la résiliation du présent accord, les parties conviennent de rechercher une solution amiable dans l'esprit du présent contrat. L'exécution et l'interprétation du présent contrat sont régies par la loi française et tout litige ou suites qui pourraient naître entre les parties relèveront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Tours (37), nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Lu et approuvé,



Sébastien COLIN